

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 33	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 6	<i>Absent(s) :</i> 8	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 6 septembre 2016

Vote(s) pour : 34  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 12 septembre 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-09-12-BD-40 :

**Mise en place d'un régime d'astreintes au Pôle Gestion des Déchets.**

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'Aménagement et la Réduction du temps de travail,

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 avril 2004 portant sur la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2005 portant sur la mise en place du nouveau régime d'indemnisation des astreintes,

VU l'avis du Comité Technique,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place des astreintes pour les agents du Pôle Gestion des Déchets,

DECIDE de mettre en place une indemnité d'astreinte pour les agents stagiaires, titulaires et non titulaires, occupant les fonctions de Responsable du Pôle Gestion des Déchets, Responsable Adjoint, Responsable d'Exploitation, Responsable des Collectes, Responsable Système Management Qualité-Sécurité-Environnement, Responsable des Collectes Adjoint, Coordinateur de Collecte, Adjoint au Coordinateur de Collecte et 2 Chauffeurs-Ripeurs VL (véhicule léger) à raison de quatre agents par semaine du vendredi 12h00 au lundi 8h00, conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005,

DECIDE que les interventions effectuées pendant la période d'astreinte sont considérées comme du temps de travail effectif. Pour les agents de la filière technique, elles sont rémunérées au titre de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents éligibles (catégories B ou C) ou compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures d'intervention.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 septembre 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 12 septembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 35.2 – ZAC de Marly Belle Fontaine : Prêt in fine à taux fixe souscrit par la SEBL auprès de la Caisse d'Epargne – Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 80%. Annexe : Contrat de prêt.	1 1	
Point 36 – Adhésion de MM à l'Association Grand Est Numérique (GEN) et versement d'une subvention. Annexe : Statuts.	1 1	
Point 37 – Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec Mirabelle TV. Annexe : Contrat.	1 1	
Point 38 – Convention de prestations de services informatiques avec les Communes de MM. Annexe : Convention type.	1 1	
Point 39 – Versement de l'indemnité de conseil au TPM.	1	
Point 40 – Mise en place d'un régime d'astreintes au Pôle Gestion des Déchets.	1	
Point 41 – Mise à disposition de personnel de MM auprès de l'EPCC ESAL - CEFEDEM. Annexe : Convention.	1 1	
Point 42 – Tableau des effectifs de MM au 12 septembre 2016. Annexe : Tableaux.	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.</b>		



Fait à Metz, le 13 septembre 2016  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL